

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET AGENCES	TARIF DES ABONNEMENTS	ANNONCES ET AVIS DIVERS
Les abonnements de l'imprimerie Nationale à Paris les abonnements et les annonces s'adressent aux agences. Les abonnements doivent être réglés à l'avance, le plus tard la semaine, sous peine de résiliation. Les abonnements de l'année s'adressent aux agences. Les abonnements de l'année s'adressent aux agences.	VOTE NORMALE Six mois Un an Sénégal et autres États de la C.E.A.O. 10 000 F 17 000 F 14 000 F 24 000 F Étranger : France, Italie, R.A., Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie 12 000 F 18 000 F 14 000 F 24 000 F Étranger : Autres pays 16 000 F 22 000 F 18 000 F 24 000 F Prix du numéro : Année normale 400 F. Année ord. 500 F. Par la poste : majoration de 100 F. par numéro. Journal hebdomadaire : 600 F. Par an 600 F.	ANNONCES ET AVIS DIVERS La ligne 500 francs Chaque annonce répétée 1000 francs Il y a un espace réservé entre les annonces de 500 francs pour les annonces. Compte postal 10-20 - 00000

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

- 1988
- 22 novembre... Décret n° 83-1548 portant promotions et nominations dans l'ordre national du Lion à titre étranger.. 43
- 25 novembre... Décret n° 83-1550 portant promotion dans l'Ordre national du Lion à titre étranger 44

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- 1988
- 19 novembre... Décret n° 88-1488 relevant M. Réda Attié des incapacités prévues par l'article 16 de la loi n° 61-10 du 7 mars 1961 déterminant la nationalité sénégalaise 44

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- 1988
- 19 novembre... Décret n° 83-1507 portant nomination du docteur Babacar Diop en qualité d'Ambassadeur honoraire 44

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

- 1988
- 19 octobre... Arrêté ministériel n° 12588 M.E.F.-D.G.D.-D.E.R.D.-B.E. 1 fixant la liste des produits auxquels sont applicables les dispositions de l'article 208 du Code des Douanes 44

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

- 1988
- 14 octobre... Arrêté ministériel n° 12428 M.S.P.-D.P.H. portant octroi du visa et de l'autorisation de débit à diverses spécialités pharmaceutiques. 45

PARTIE NON OFFICIELLE

- Annonces 49

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET n° 88-1548 du 22 novembre 1988

portant promotions et nomination dans l'Ordre national du Lion à titre étranger

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL DU LION,

Vu la Constitution,

Vu le Code de l'Ordre national du Lion;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion;

DÉCRÈTE :

Article premier — Est promu au grade de Commandeur dans l'Ordre national du Lion à titre étranger, M. Régis Mourier, Directeur général de la Gendarmerie française et de la Justice militaire.

Art. 2. — Est promu au grade d'Officier dans l'Ordre national du Lion à titre étranger, le Général de Brigade Gérard Charlot, Sous Directeur de l'Organisation et de l'Emploi à la Direction de la Gendarmerie française.

Art. 3. — Est nommé au grade de Chevalier dans l'Ordre national du Lion à titre étranger, le Capitaine Hervé Michaud, Officier de Cabinet du Directeur général de la Gendarmerie française.

Art. 4. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 22 novembre 1988.

Abdou DIOUF

DÉCRET n° 88-1880 du 25 novembre 1988
portant promotion dans l'Ordre national du Lion
à titre étranger

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE
NATIONAL DU LION,

Vu la Constitution.

Vu le Code de l'Ordre national du Lion;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion;

DECRETE

Article Premier. — Est promu au grade de Commandeur dans l'Ordre national du Lion à titre étranger M. le professeur Gottlieb Lobé Monekosso, Directeur régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Afrique.

Art. 2. — Le Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 25 novembre 1988.

Abdou DIOUF

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DÉCRET n° 88-1488 du 19 novembre 1988

relevant M. Réda Attieh des incapacités prévues par l'article 16 de la loi n° 61-10 du 7 mars 1961 déterminant la nationalité sénégalaise

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 36 et 37;

Vu la loi 61-10 du 7 mars 1961 déterminant la nationalité sénégalaise, notamment en ses articles 11, 12, 16 et 16 bis;

Vu le décret n° 81-1126 du 30 novembre 1981 accordant la nationalité sénégalaise sans dispense des incapacités prévues par l'article 16 de la loi n° 61-10 du 7 mars 1961 à l'intéressé;

Vu le dossier de naturalisation de l'intéressé enregistré sous le n° 8764 NAT. le 28 mars 1981;

Sur le rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

DECRETE :

Article premier. — M. Réda Attieh, né en 1926 à Kana (Liban), naturalisé par décret n° 81-1126 du 30 novembre 1981, est relevé des incapacités prévues par l'article 16 de la loi n° 61-10 du 7 mars 1961 déterminant la nationalité sénégalaise.

Art. 2. — Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 19 novembre 1988.

Abdou DIOUF.

DÉCRET n° 88-1007 du 19 novembre 1988

portant nomination du docteur Babacar Diop en qualité d'Ambassadeur honoraire.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 74-1001 du 12 octobre 1974 portant nomination de M. Babacar Diop, Ambassadeur du Sénégal en Inde;

Vu le décret n° 78-023 du 13 janvier 1976 portant organisation du Ministère des Affaires étrangères;

Vu le décret n° 77-013 du 6 janvier 1977 relatif à l'honorariat des Ambassadeurs;

Vu le décret n° 85-1083 du 15 octobre 1985 portant nomination de M. Babacar Diop, Ambassadeur du Sénégal au Maroc;

Vu le décret n° 88-561 du 5 avril 1988 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat;

Vu le décret n° 88-564 du 9 avril 1988 portant répartition des services de l'Etat;

Vu le décret n° 88-1024 du 27 juillet 1988 portant nomination du Général de Brigade Coumba Diouf Niang, en qualité d'Ambassadeur au Maroc, en remplacement de M. Babacar Diop;

Sur proposition du Ministre des Affaires étrangères,

DECRETE :

Article premier. — Le titre d'Ambassadeur honoraire est conféré au docteur Babacar Diop, précédemment Ambassadeur du Sénégal au Maroc.

Art. 2. — Le Ministre des Affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 19 novembre 1988.

Abdou DIOUF.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

ARRETE MINISTERIEL n° 12588 M.E.F.-D.G.D.-D.E.R.D.-B.E.I. en date du 19 octobre 1988 fixant la liste des produits auxquels sont applicables les dispositions de l'article 208 du Code des Douanes.

Article premier. — Les dispositions de l'article 208 du Code des Douanes relatives à la justification de la détention, du transport et de la vente de certaines catégories de marchandises sur l'ensemble du territoire douanier s'appliquent aux produits ci-après :

POSITION TARIFAIRE	DESIGNATION
09.02.10 et 09.02.20	Thé vert et noir.
12.07.10 à 12.07.20)	Stupéfiants (sous toutes leurs formes).
13.03.01 à 13.03.19)	
17.01.10)	
17.01.21)	Sucre.
17.01.22)	
20.02.01)	Tomates.
20.02.09)	
22.03.01 à 22.03.20)	Alcools.
29.09.01 à 29.09.00)	
29.42.10 à 29.42.90	Boissons alcooliques.
22.09.10 à 22.09.90	Tabacs en feuille et déchets de tabacs.
24.01.10)	Médicaments.
24.01.80)	
30.03.01 à 30.03.93	Produits cosmétiques (utilisés pour la dépigmentation de la peau).
33.06.77)	Allumettes
33.06.78)	
36.06.00	Devises et moyens de paiement (à l'exclusion de ceux émis en zone franc).
49.07.10 à 49.07.39	Tissus artificiels et synthétiques.
51.04.10 à 51.04.90	Tissus de coton (à l'exclusion des écrus et des blanchis).
51.07.10 à 56.07.92	Linge de lit
62.02.10	Fripierie
63.01.10)	Diamants
63.01.90)	Or et matières d'or
71.02.10 à 71.02.50	Monnaies d'or
71.07.01 à 71.07.10	Pièces d'argent
72.01.10	Piles d'éclairage
72.01.21	Accumulateurs Radio
85.03.10 à 85.03.39	Postes à Courants Radio (1)
85.04.10 à 85.04.23	Postes à Courants Radio (1)
85.12.10	Engins automobiles et cycles non immatriculés dans une ville normale au Sénégal.
85.15.10	
87.02.01 à 87.02.69	
92.12.11 à 92.12.29	Support pour le son et enregistrements analogues
93.02.00	
93.03.00	
93.04.10 à 93.04.90)	Armes rayées ou non et de guerre, leurs munitions et pièces détachées.
93.05.10 à 93.05.20)	
93.07.90 à 93.07.90)	

(1) A l'exception des articles pour lesquels les personnes visées à l'article 195 du Code des Douanes justifient qu'ils sont destinés à leur usage personnel.

Art. 2. — Le Directeur général des Douanes est chargé de l'application du présent arrêté qui abroge les dispositions de l'arrêté n° 4426 du 5 mai 1975.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

ARRETE MINISTERIEL n° 12428 M.S.P.-D.P.H. en date du 14 octobre 1988 portant octroi du visa et de l'autorisation de débit à diverses spécialités pharmaceutiques.

Article premier. — Le visa et l'autorisation de débit sont accordés aux spécialités pharmaceutiques ci-après :

VISA	LABORATOIRES	SPECIALITES	FORMES	PG.H.T. en FF.
2274	Abbot 6, rue Anatole de la Forge 75017, Paris.	Abboticine 200 mg	Comprimés à croquer B-25	18,57
2275	Abbot 6, rue Anatole de la Forge 75017, Paris.	Emestid 500 mg	Comprimés B-12	18,55
2276	Abbot 6, rue Anatole de la Forge 75017, Paris.	Erythromycine 250 mg	Granulés pour sirop fl 60 ml	10,02
2277	Abbot 6, rue Anatole de la Forge 75017, Paris.	Abboticine 200 mg	Granulés pour sirop fl. 60 ml	8,16
2278	Abbot 6, rue Anatole de la Forge 75017, Paris.	Muculator 200 mg	Poudre pour sirop B 30 sachets dosés	19,10
2279	Beecham Sévigné 25 Bd de l'Amiral Bruix 75782, Paris.	Augmentin 500 mg	Poudre pour suspension injectable B-1 ampoule	9,54
2280	Beecham Sévigné 25 Bd de l'Amiral Bruix 75782, Paris.	Augmentin 1 g	Poudre pour suspension injectable B-1 ampoule	20,70
2281	Beecham Sévigné 25 Bd de l'Amiral Bruix 75782, Paris.	Augmentin 2 g	Poudre pour suspension injectable B-1 ampoule	30,85
2282	Besins Iscovesco 5, rue Bourg l'Abbé 75003, Paris.	Germose	Solution buvable flacon compte gouttes de 30 ml	4,75
2283	Besins Iscovesco 5, rue Bourg l'Abbé 75003, Paris.	Lenitral 15 mg	Ampoules injectables B-50 ampoules de 10 ml	réserve à l'hôpital
2284	Besins Iscovesco 5, rue Bourg l'Abbé 75003, Paris.	Lenitral 3 mg	Ampoules injectables B-50 ampoules de 2ml	réserve à l'hôpital
2285	Besins Iscovesco 5, rue Bourg l'Abbé 75003, Paris.	Lenitral 7,5 mg	Gélules B-60	14,577
2286	BIOCHEMIE.	Avalon 400 mg	Comprimés B-20	11,20
2287	BIOCHEMIE.	Avalon 500 mg	Comprimés B-20	15,70
2288	BIOCHEMIE.	Avalon 200 mg	Comprimés B-20	8,60
2289	BIOCODEX 19, rue Barès 92126, Montrouge.	Ultra-levure 250 mg	Poudre pour suspension buvable B-10 sachets	18,535
2290	Biogalénique 53, rue de l'Abbé Carton 75014, Paris.	Bactekod Fort	Comprimés B-10	8,67
2291	CASSENNE 3, square Desaix 75015, Paris.	Dilar	Comprimés B-50	14,93
2292	CASSENNE 3, square Desaix 75015, Paris.	Synalar Gamma	Crème dermique T-30 g	5,66
2293	CASSENNE 3, square Desaix 75015, Paris.	Synalar neomycine	Crème dermique T-10 g	4,78
2294	CASSENNE 3, square Desaix 75015, Paris.	Synalar propylène glycol	Solution externe flacon de 30 ml	5,87
2295	CASSENNE 3, square Desaix 75015, Paris.	Synalar gras	Pommade T-15 g	6,71
2296	CASSENNE 3, square Desaix 75015, Paris.	Synalar	Crème dermique T-15 g	6,60

VISA	LABORATOIRES	SPECIALITES	FORMES	PG.H.T. en F.F.
2287	CASSENNE 3, square Desaix 75015, Paris.	Luteran 5	Comprimés B-10	9,45
2298	CASSENNE 3, square Desaix 75015, Paris.	Lutestral	Comprimés B-10	5,58
2290	CASSENNE 3, square Desaix 75015, Paris.	Dilar	Suspension injectable B-1 flacon de 2 ml	8,50
2300	Chauvin Blache 104, rue de la Galera B.P. 1174 34009, Montpellier.	Indocollyre 0,1 %	Collyre flacon de 05 ml	23,15
2301	CHOAY 46, avenue Théophile Gauthier 75732, Paris cédex	Plastenan	Pommade T-40 g	5,074
2302	CIBA GEIGY 2-4 rue Lionnel-Terray 92506, Rueil Malmaison.	Synacthène immédiat 0,25 mg	Préparation injectable B-1 ampoule 1 ml	8,088
2303	GILAG 46, rue Lauriston 75118, Paris.	Antibio-Aberol	Gel dermique T-20 g	13,03
2304	CLIN MIDY (SANOFI) 20, rue des Chaussées St-Jacques 75005, Paris.	Thiodérazine vitaminée B/1 forte	Comprimés B-30	9,39
2305	CLIN MIDY (SANOFI) 20, rue des Chaussées St-Jacques 75005, Paris.	Thiodérazine vitaminée B1 forte	Suppositoires B-10	4,40
2306	CLIN MIDY (SANOFI) 20, rue des Chaussées St-Jacques 75005, Paris.	Gel de polysilane Midy	Gel tube de 170 g	8,81
2307	CLIN MIDY (SANOFI) 20, rue des Chaussées St-Jacques 75005, Paris.	Benzochloryl	Solution pour usage externe flacon 125 ml	6,37
2308	CLIN MIDY (SANOFI) 20, rue des Chaussées St-Jacques 75005, Paris	Poly-karaya	Granulés B-30 sachets de 10 g	28,91
2309	Deutorio 30, avenue du Président- Wilson 94230, Cachan.	Fluogel	Gel dentaire flacon de 90 ml	9,892
2310	DEXO 31, rue d'Arras 92000, Nanterre.	Collunovar atomiseur	Collutoire flacon de 100 ml	11,860
2311	DULCIS 5, rue de l'Industrie MC, Monaco.	Dulcicarpine lyophilisée 2 %	Collyre flacon 10 ml (lyophilisat + solvant)	5,84
2312	DULCIS 5, rue de l'Industrie MC, Monaco.	Dulciphak	Collyre flacon 10 ml	4,58
2313	DULCIS 5, rue de l'Industrie MC, Monaco.	Dulcibleu	Collyre flacon 10 ml	4,62
2314	DULCIS 5, rue de l'Industrie MC, Monaco.	Azulène	Collyre flacon 10 ml	5,05
2315	DULCIS 5, rue de l'Industrie MC, Monaco.	Polyvitamine A + C + D	Pommade ophtalmique T-10 g	3,43
2316	DULCIS 5, rue de l'Industrie MC, Monaco.	Dulcicorine	Collyre flacon de 10 ml	4,05
2317	DULCIS 5, rue de l'Industrie MC, Monaco.	Dulcidol	Collyre flacon de 10 ml	3,16
2319	ELERTE 183, rue André Karman 93303, Aubervilliers.	Spiramycine coquelusédal	Suppositoires adultes boîte de 8	15,623
2319	ELERTE 183, rue André Karman 93303, Aubervilliers.	Spiramycine coquelusedal	Suppositoires enfants B 8	11,348
2320	ELERTE 183, rue André Karman 93303, Aubervilliers.	Spiramycine	Suppositoires nourrissons B-8	7,982
2321	H. FAURE 07104, Annecy.	Bentos à 0,25 %	Collyre flacon 3 ml	14,00
2322	H. FAURE 07104, Annecy.	Bentos à 0,50 %	Collyre flacon 3 ml	15,62
2323	GALLIA 52, avenue du Maréchal Joffre 92024, Nanterre.	Diargal	Aliment pour nourrissons et enfant B-300 g	15,00

VISA	LABORATOIRES	SPECIALITES	FORMES	PG.H.T. en FF.
2324	HOECHST Tour ROUSSEL-HOECHST 92800, Puteaux.	Haemacel	Soluté de remplissage flacon de 300 ml	23,89 réservé à l'hôpital
2325	JANSSEN 5, rue de Lubeck 75116, Paris.	Haldol	Gouttes buvables à 2 mg flacon 15 ml	4,617
2326	JANSSEN 5, rue de Lubeck 75116, Paris.	Haldol à 1 mg	Comprimés B-40	5,766
2327	JANSSEN 5, rue de Lubeck 75116, Paris.	Haldol faible 0,5 mg par ml	Flacon buvable flacon 30 ml	4,598
2328	JANSSEN 5, rue de Lubeck 75116, Paris.	Haldol	Solution injectable à 5 mg/ml B-5 ampoules de 1 ml	6,088
2329	JANSSEN 5, rue de Lubeck 75116, Paris.	Encalyptine pénicilline 600.000 U	Suppositoires B-5	4,808
2330	JANSSEN 5, rue de Lubeck 75116, Paris.	Encalyptine pénicilline 1.000.000 U	Suppositoires B-5	6,001
2331	JANSSEN 5, rue de Lubeck 75116, Paris.	Eucalyptine Lebrun	Suppositoires B-10	4,707
2332	JANSSEN 5, rue de Lubeck 75116, Paris.	Eucalyptine pénicil- line à 400.000 U.	Suppositoires B-5	4,376
2333	JANSSEN 5, rue de Lubeck 75116, Paris.	Eucalyptine Lebrun capsules	Capsules B-42	5,188
2334	JANSSEN 5, rue de Lubeck 75116, Paris.	Balsamorhinol	Gouttes nasales flacon 20 ml	4,345
2335	M.S.D. CHIBRET 3, avenue Hoche 75008, Paris.	Tienam 250 mg	Poudre pour préparation injectable B-10 flacons	réservé à l'hôpital
2336	M.S.D. CHIBRET 3, avenue Hoche 75008, Paris.	Tienam 500 mg	Poudre pour préparation injectable B 10, flacons	réservé à l'hôpital
2337	NESTLE 10, quai du Président Paul Doumer 92414, Ccurbevois	Nativa 1	Lait diététique en poudre B-450 g	P.P.S. 918 F. CFA
2338	PROMEDICA 41, rue Camille Pelletan 92305, Levallois Perret.	Hypostamine	Comprimés B-20	11,50
2339	ROBAPHARM 1, avenue du Quebec Z.A. de Courtabeuf 91945, Les Ulis	Rumalon	Ampoules injectables B-5 ampoules de 1 ml	15,62
2340	ROCHE POSAY B.P. 2236270, La Roche Posay.	Hydancorone Roche Posay	Crème dermatique T-23 g	14,85
2341	ROCHE POSAY B.P. 23 83270, La Roche Posay.	Onguent Roche Posay.	Onguent p... 100 ml	11,16
2342	ROFFER 4, rue de la Gare 92300, Levallois Perret.	Armophilline 200 mg L.P.	G... 1000	12,293
2343	SMITH KLINE FRENCH.	Engerix B	Flacon seringue 1 dose	50,00
2344	UNICET 92, rue Baudin 92307, Levallois Perret	Celestène 4 mg	Soluté injectable B-3 ampoules de 1 ml	16,645
2345	UNICET 92, rue Baudin 92307, Levallois Perret	Célestène	Gouttes buvables flacon 30 ml	18,308
2346	UNICET 92, rue Baudin 92307, Levallois Perret	Polaramine	Sirop flacon 125 ml	5,301
2347	UNICET 92, rue Baudin 92307, Levallois Perret	Célestamine	Comprimés B-30	9,707
2348	UNICET 92, rue Baudin 92307, Levallois Perret	Polaramine répétibles 3 mg + 3 mg	Dragées B 30	9,137
2349	UNICET 92, rue Baudin 92307, Levallois Perret	Polaramine 2 mg	Comprimés B-30	5,424

VISA	LABORATOIRES	SPECIALITES	FORMES	PG.H.T. en F.F.
2350	VEYRON FLORENT 72, rue Monté Cristo 13243, Marseille.	Arginine Veyron	Sirop flacon 250 ml	27,87
2351	VEYRON FLORENT 72, rue Monté Cristo 13243, Marseille.	Arginine Veyron	Ampoules buvables B-20	15,75
2352	WELLCOME BERKHAMSTED ENGLAND	Zovirax	Suspension buvable flacon 125 ml	157,02
2353	CLIN MIDY (SANOFI) 23, rue des Chaussées St-Jacques 75005, Paris	Vita - Dermacide	Pâte tube de 40 g	6,34
2354 2355	SIPOA, km 16, route de Rufisque SIPOA, km 16, route de Rufisque.		Sultirène comprimés B-20 Sultirène comprimés B 1000	

Art. 2. — Le Directeur de la Pharmacie est chargé de la notification du présent arrêté.

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur
des annonces ou avis publiés dans le présent journal.)

Etude de M^e Papa Ismaël Kâ, notaire
24, rue Amadou Assane Ndoye. Dakar.

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2519 D.G. appar-
tenant à M. Malamine Diol.
2-2

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT AUTOMOBILE

8, rue Docteur Aristida - le - Dentec — DAKAR

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 1988

ACTIF			PASSIF		
Caisse et banques :		9.679.057	Banques :		
Caisse, Banque centrale et Chèques postaux	2.140.882		Autres banques :	1.388.950.959	1.388.950.959
Banques :	7.538.165				
		2.366.353.448	Clients :		
Portefeuilles effets :			Clients créditeurs auto :	9.225.544	9.258.442
Effets de chaîne auto :	2.257.346.914		Clients créditeurs T.P. :	32.898	
Effets de chaîne T.P. :	109.006.534				
		10.045.650	Créditeurs divers à vue :		
Debiteurs divers :			Frais et dépenses à régler à vue, dont Concessionnaires (487.366.250)	540.159.810	585.154.190
Comptes de régularisation :	8.787				
Autres débiteurs :	9.810.956		Comptes de régularisation :	44.986.518	
Dépôts et cautionnements :	225.907		Dividendes à régler :	7.862	
		190.355.723	Comptes d'ordre :		291.215.322
Créances impayées, douteuses et litigieuses :			Plus-Values à réinvestir :	1.630.524	
Impayés auto :	504.003.032		Intérêts différés :	36.939.506	
Impayés T.P. :	67.507.078		Intérêts futurs :	252.645.292	
Frais de poursuites :	13.642.607				
Provision pour déprec. impayés	— 394.796.694		Report à nouveau :		10.074.609
		66.980.000	Report à nouveau :	10.074.609	
Titres de participation :			Réserves :		58.061.424
Titres de participation :	66.980.000		Réserves :	58.061.424	
		7.886.331	Capital :		300.000.000
Immobilisation :			Capital :	300.000.000	
Valeur de revient :	85.399.262		Résultats :		8.565.263
Amortissements :	— 77.512.931		Bénéfice de l'exercice 1987-1988 :	8.565.263	
		2.651.280.209			2.651.280.209

ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31.9.1988 : 45.982.336

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 5398 D.G. appartenant à M. Mbaye Thiaw. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 19893 D.G. appartenant à M. Amadou Bella Bah. commerçant, demeurant à Dakar. 2-2

Etude de M^e Jean-Marie Delhaye,
avocat à Kaolack

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription d'une hypothèque forcée de 1.944.715 francs au profit de la Société générale de Banques au Sénégal, sur l'immeuble n° 5018 S.S., appartenant à M. El Hadji Mbr Ndiaye, commerçant à Niour du Rip. 2-2

Etude de M^e Daniel Sédar Senghor, notaire
47, boulevard de la République, Dakar.

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 679 D.G. appartenant à M. Antoine Alcantara. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 3942 D.G. appartenant à M. Antoine Alcantara. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 8056 D.G. appartenant au patrimoine de la Société forestière du Maine, km 11, route Rufisque. 1-2

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

SÉCRÉTARIAT DU CONSEIL DES MINISTRES

RÉCÉPISSÉ

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5270 du Journal officiel en date du 14 janvier 1989 a été déposé au Secrétariat du Conseil des Ministres, le 31 janvier 1989.

Le Secrétaire du Conseil des Ministres
Babacar Néné MBAYE

Etude de M^e Moustapha Thiam, notaire
34, 36, Bd de la République à Dakar

CONSTRUCTIONS ELECTRO - MECANIKES

"C. E. M."

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 de francs C.F.A.

Siège Social : Km 11, route de Rufisque - DAKAR

DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ - NOMINATION DE LIQUIDATEUR

Aux termes de ses délibérations en date du 18 juillet 1986, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des associés de la société « CONSTRUCTIONS ELECTRO - MECANIKES » « CEM », a :

— décider la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 1986 date de l'expiration du contrat de gérance libre du fonds de commerce de la succession Pierre André Huet qui ne sera pas renouvelé.

— nommé Monsieur Patrick Huet, en qualité de liquidateur à compter du 1^{er} septembre 1986 et lui donné pouvoirs pour encaisser l'actif, payer le passif et effectuer toutes formalités relatives à la dissolution et à la liquidation de la société.

Cette insertion renouvelle celle parue dans le journal d'annonces légales « le Soleil » n° 4944 en date du 30 octobre 1986.

Deux expéditions de l'acte de dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, seront déposées au greffe du Tribunal de commerce de Dakar.

Pour extrait et mention :
M^e Thiam, notaire

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

SÉCRÉTARIAT DU CONSEIL DES MINISTRES

RÉCÉPISSÉ

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971).

Le numéro 5271 du Journal officiel en date du 21 janvier 1989 a été déposé au Secrétariat du Conseil des Ministres, le 7 février 1989.

Le Secrétaire du Conseil des Ministres
Babacar Néné MBAYE.